

Réf. : WA/TD/WT/MB/AA/2016/67

Genève, le 16 mars 2016

Dr Magda Verdickt
Directrice Pays du PNUD au Tchad
Programme des Nations Unies pour le développement
Fâcha, Bâtiment ex MINURCAT, BP 906
N'Djaména
République du Tchad

Concerne : Subvention TCD-M-UNDP - Lettre de gestion relative au premier décaissement

Chère Dr Magda Verdickt,

Nous avons le plaisir de vous communiquer par la présente, la première décision annuelle de décaissement relative à la nouvelle subvention TCD-M-UNDP, ainsi que les mesures et dispositions pratiques à prendre afin de garantir la bonne mise en œuvre de cette subvention.

Nous profitons de cette occasion pour renouveler nos félicitations à l'ensemble des acteurs et partenaires impliqués dans la préparation de cette subvention, les remerciant en anticipation pour leur engagement et appui dans la mise en œuvre effective du programme.

DECISION ANNUELLE DE DECAISSEMENT

La présente décision annuelle de décaissement couvre la période du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016, ainsi qu'une période tampon additionnelle du 1^{er} janvier 2017 au 31 mars 2017.

Le budget approuvé pour ces 15 mois s'élève à 45'970'673 EUR. La présente décision de décaissement s'aligne sur ce budget, duquel nous avons déduit la trésorerie nette au 31 décembre 2015, disponible au niveau du Réciendaire Principal (RP). Nous prévoyons procéder aux décaissements de fonds au RP sur une base semestrielle, et ce en trois (3) transferts de fonds, comme suit:

Transfert de fonds n°1 : un montant de 29'342'554 EUR couvrant les activités du premier semestre de la subvention moins la trésorerie nette au 31 décembre 2015, effectué le 15 mars 2016 ;

Transfert de fonds n°2 : un montant de 6'102'265 EUR couvrant les activités du second semestre est prévu dans la deuxième quinzaine de juillet 2016, après la soumission du rapport financier trimestriel du 30 juin 2016. Ce montant sera revu en fonction des informations contenues dans ledit rapport;

Transfert de fonds n°3 : un montant de 8'426'755 EUR couvrant les activités de la période tampon (cinquième trimestre) est prévu dans la deuxième quinzaine de janvier 2017, après la soumission du rapport financier trimestriel du 31 décembre 2016. Ce montant sera revu en fonction des informations contenues dans ledit rapport;

MESURES DE MISE-EN-ŒUVRE

Afin de garantir une mise-en-œuvre efficace et une utilisation optimale des fonds, et faisant suite à l'évaluation des capacités du PNUD en tant que RP, le Fonds mondial recommande la mise en œuvre des actions de gestion suivantes :

1. Lignes budgétaires pour lesquelles l'utilisation des fonds est liée à une action de gestion

- a) Organiser une enquête sur les indicateurs du paludisme à l'échelle nationale, tous les deux ans (ligne budgétaire 212)

L'utilisation des fonds de la subvention ne sera possible qu'à condition que le RP soumette un budget détaillé au plus tard le 31 mars 2016, lequel devra être approuvé par le Fonds mondial avant exécution. Les démarches entreprises par le RP et l'INSEED pour un co-financement devront également être justifiées par le RP.

- b) Evaluation à mi-parcours du PSN 2014-2018 (ligne budgétaire 214)

L'utilisation des fonds de la subvention ne sera possible qu'à condition que le RP soumette un budget détaillé au plus tard le 31 mars 2016, lequel devra être approuvé par le Fonds mondial avant exécution.

- c) Appui aux districts pour le suivi des activités, le renforcement des capacités et le reportage par les ONG Sous-Récepteurs (SR) - Missions de supervision (ligne budgétaire 372)

Le RP devra soumettre d'ici le 31 mars 2016, un rapport des résultats concrets attendus de cet appui au vu des objectifs du programme, trouver une solution alternative à la location des véhicules, justifier les montants de pertes prévus et communiquer un plan de supervision de ces ONG.

- d) Renforcement des capacités pour la prise en charge communautaire, la communication de masse, le suivi des activités des ASC et le reporting du niveau communautaire (ligne budgétaire 376)

L'exécution de ces activités est conditionnée à (1) l'identification, la sélection, l'évaluation et la contractualisation par le RP des 13 ONG supportées, (2) la soumission de leurs organigrammes, grilles salariales et copies des derniers bulletins de salaires des agents occupant actuellement les postes budgétisés, (3) la soumission par le RP d'un budget révisé prenant en compte les points (1) et (2) ci-dessus, et intégrant les charges sociales, pour l'instant non budgétisées et (4) l'obtention de l'avis de non objection du Fonds mondial. Ces informations devront être partagées avec le Fonds mondial d'ici le 15 mai 2016.

- e) Conception des supports médiatiques (ligne budgétaire 379)

L'exécution de cette activité est conditionnée à la soumission par le RP et la validation par le Fonds mondial des éléments permettant de justifier les quantités et coûts unitaires retenus, d'un plan de communication, des éléments justifiant le recours à une agence de communication externe et de ses TdR. Ces informations devront être partagées avec le Fonds mondial d'ici le 15 mai 2016.

- f) Engagement communautaire à travers les associations communautaires, les leaders d'opinion, les points focaux paludisme, TB, VIH, crieurs publics et relais communautaires (ligne budgétaire 381)

L'exécution de cette activité est conditionnée à la soumission, au plus tard le 15 mai 2016 par le RP et la validation par le Fonds mondial d'un budget détaillé et plan de travail pour chacune des sous

activités budgétisées. Par ailleurs, bien que cette activité soit en phase avec le Plan stratégique de santé communautaire pour le Tchad (2015-2018) et jugée pertinente car utile au développement d'un sentiment d'appartenance et à l'adhésion populaire, nous recommandons au RP de réduire la fréquence de cette activité à 1 mois tous les trimestres, soit 4 mois par an.

g) Production et diffusion des spots radio et télévision (ligne budgétaire 393)

L'exécution de cette activité est conditionnée à la soumission par le RP, au plus tard le 15 mai 2016, et la validation par le Fonds mondial du plan de diffusion média, avant la mise en œuvre de cette activité.

h) Activités qui seront mises en œuvres par des SR non confirmés

Le RP devra soumettre au Fonds mondial d'ici le 15 mars 2016 un budget détaillé des activités qui seront mises en œuvres par des SR non confirmés au moment de la signature de la subvention.

2. Evaluation des Sous-Récepteurs

Le RP devra mener une évaluation approfondie des capacités et risques des SR sélectionnés et préparer un plan de renforcement des capacités et atténuation des risques pour remédier aux faiblesses et les risques identifiés d'ici le 30 avril 2016.

3. Système de paiements directs aux Sous-Récepteurs

Dans la perspective d'un assouplissement de la 'Zero Cash Policy' (ZCP), le bénéficiaire devra :

- Rédiger un manuel définissant l'ensemble de procédures opérationnelles à appliquer par nature de charges (salaires, perdiems, carburant, charges fixes, consommables, équipements, etc.), dont principalement :
 - Les modalités de financement (avances et paiements directs) ;
 - Les pièces justificatives à soumettre par les SR pour justifier les demandes de paiements directs et l'utilisation effectuée des avances ;
 - Les responsabilités du RP en termes de contrôles. Ces responsabilités devront être précises et définir à minima (i) les tâches de contrôle à effectuer par le RP pour chaque type de charge, (ii) les responsables en charges de ces contrôles ;
 - Les délais régissant la justification des avances par les SR et le délai minimum de soumission par les SR des requêtes de paiements au RP (au moins 10 jours avant le démarrage de l'activité) ;
 - Les éventuelles exemptions à ces règles (par exemple pour l'UNICEF).
 - Les modalités de justification et de renouvellement des avances
- Soumettre ce manuel au Fonds mondial pour approbation d'ici le 15 mai 2016
- Joindre ce manuel aux contrats liant le RP aux SR
- Créer et utiliser un certain nombre d'outils indispensables à la fluidité de traitement des requêtes de paiements :
 - Un fichier général de suivi des requêtes de paiements,
 - Un modèle de requête de paiement à utiliser par les SR. Ce modèle devra intégrer entre autre la liste de contrôle des documents à soumettre conjointement aux requêtes, un bref narratif justifiant la requête et la signature des personnes habilités au niveau des SR.
 - Un modèle de rapport financier trimestriel à utiliser par les SR pour la justification des avances.

4. Supervision financière des Sous-Récepteurs

La supervision financière du SR UNICEF est largement insuffisante et ne permet pas au RP de s'assurer de la régularité des dépenses effectuées et de disposer d'un suivi budgétaire par activité de ce SR, donc de suivre correctement l'état de mise en œuvre de ses activités et d'établir des prévisions

de dépenses fiables. Une refonte profonde des termes du contrat actuel est nécessaire d'ici le 15 mai 2016. La soumission des justificatifs de dépenses, à minima dans les limites prévues par les accords de confidentialité régissant les bureaux des Nations-Unies, doit être exigée au nouveau contrat.

5. Etablissement des prévisions de dépenses et rapportage financier

Le RP devra significativement améliorer l'établissement des prévisions de dépenses et les procédures de suivi budgétaire, notamment à travers les actions suivantes et ceci au plus tard le 15 mai 2016 :

- L'implication systématique des SR et du RP dans l'élaboration des prévisions ;
- Un renforcement du système de suivi budgétaire afin d'éviter des dépenses non autorisées, d'affiner les prévisions de dépenses et d'en faire un véritable outil d'aide à la gestion ;
- L'amélioration de la qualité du rapportage financier via :
 - L'inclusion systématique des numéros d'activités des budgets des subventions aux 'Expenditures details' (opération manuelle requise de la part du RP comme effectuée par d'autres RP/ le PNUD dans la sous-région) et
 - La soumission systématique d'un suivi budgétaire incluant des explications de variances, dépassant un certain seuil, effectuées par les expertises concernées ;
- Mettre à jour la liste des fournisseurs préqualifiés et renouveler les contrats ayant passés leur date de péremption via un nouveau processus compétitif.

6. Plan de gestion pour les incinérateurs

Le RP devra soumettre au Fonds mondial un plan détaillé sur la stratégie d'utilisation des incinérateurs d'ici le 30 juin 2016 pour démontrer que (1) ces équipements seront utilisés de façon rationnelle et optimale et correctement maintenus et (2) un investissement dans ces incinérateurs sera soutenu au-delà de la période de subvention.

7. Mesures de suivi du plan de travail

Afin de garantir une mise en œuvre efficace, les activités suivantes seront suivies à travers des mesures de suivi du plan de travail, incluses dans le cadre de performance avec des dates :

Module	Intervention	Activité principale	Repère/Cible
Lutte antivectorielle	Moustiquaires imprégnées d'insecticide de longue durée : distribution régulière	Renforcement de la distribution des MILDA de routine	<ul style="list-style-type: none"> ○ Coordonner le transport avec le Département Nutrition du Ministère de la Santé Publique (MSP) ○ Démarrage de la collaboration PNLN- Département Nutrition ○ Coordonner avec les PRAs la livraison en temps des MILDA
Interventions de prévention spécifiques	Traitement préventif intermittent : femmes enceintes	Augmenter la couverture en CPN 2 et CPN 3	<ul style="list-style-type: none"> ○ Harmonisation des normes et procédures de la santé de la reproduction pour inclure les directives sur le TPI ○ Former les prestataires des formations sanitaires et les ASC

Prise en charge	Prise en charge des cas intégrée au niveau communautaire	Former les ASC	<ul style="list-style-type: none"> ○ Elaboration des modules de formation ○ Formation des formateurs ○ Formation ASC
		Equiper	<ul style="list-style-type: none"> ○ Acquisition des équipements ○ Transmission des équipements
RSS - Suivi et évaluation	RSS - Suivi et évaluation	Renforcement des connaissances et les compétences des praticiens individuels	<ul style="list-style-type: none"> ○ Réalisation des supervisions formatives annuelles (12) du niveau central vers les DSR ○ Réalisation des supervisions formatives trimestrielles (1 par trimestre du niveau régional vers les DS) ○ Réalisation des supervisions formatives (1 mission par mois du DS vers les formations sanitaires/communauté)

8. Plan de dévolution

Le RP devra soumettre au Fonds mondial un plan de dévolution, développé en coordination avec le HCNC, précisant les mesures qui seront prises afin de renforcer les capacités des entités nationales identifiées par le HCNC, conjointement avec une feuille de route qui envisage le transfert des responsabilités de mise en œuvre applicables aux dites entités nationales d'ici la fin de la subvention, d'ici le 30 septembre 2016.

9. Stratégie de gestion des risques

Le bénéficiaire devra soumettre au Fonds mondial d'ici le 30 juin 2016 une mise à jour de la stratégie de gestion des risques qui date de 2013 et qui devrait être mise à jour à travers le 'controlled self-assessment' programmé pour le début du mois d'avril 2016.

10. Financement de contrepartie

Nous vous rappelons par la présente lettre que, conformément à la décision GF/B28/DP4 du Conseil d'administration du Fonds mondial, l'engagement et le décaissement par le Fonds mondial de 15% de l'enveloppe globale de 170'917'195 USD attribuée à la République du Tchad pour la période d'allocation 2014-2016, soit 25'637'579 USD, sont soumis au respect des politiques du Fonds mondial en matière de financement de contrepartie. Nous vous tiendrons au courant des progrès accomplis par la République du Tchad pour se conformer aux politiques du Fonds mondial sur le financement de contrepartie ainsi que les mesures éventuelles prises par le Fonds mondial afin de réduire l'allocation en cas de non-respect des obligations.

N'hésitez pas à revenir vers nous pour toute clarification nécessaire que vous pourriez noter dans cette lettre.

Je vous remercie de l'attention portée à la présente et vous prie d'agréer, chère Docteur Magda Verdickt, l'expression de mes sentiments distingués.



Wilfried Thalmas
Gestionnaire de Portefeuille
Équipe d'Afrique de l'Ouest

Cc : M. Noh Adafana, Président du HCNC
Les membres du HCNC
S.E. Mr. Assane Nguéadoum, Ministre de la Santé publique
Stephen Tull, Représentant Résident du PNUD
Partenaires techniques dans la lutte contre le paludisme
M. Yannick Moreno, LFA, Institut Tropical et de Santé Publique Suisse, Bâle

Pièces jointes : Notification de décision annuelle de décaissement
Notification de transfert de fonds